

Justice et cinéma : la médiation à l'écran

DRAGON Des films, des débats, des invités :
le festival Justice et cinéma revient sur vos écrans



« Kramer contre Kramer » avec Dustin Hoffman, projeté ce matin, aborde la problématique du divorce. PHOTO DR

Après les erreurs judiciaires, le juge d'instruction, la prison, le festival Justice et cinéma s'intéresse cette année à la médiation. Trois films sont à l'affiche ce vendredi et demain, samedi : « Kramer contre Kramer », de Robert Benton (USA-1979), avec Dustin Hoffman, ce matin à 9 h 15 ; « Casus belli, sur les sentiers de la paix », un documentaire d'Anne Levy-Morelle (Belgique-2014), cet après-midi à 14 h 30 ; et « Carnage », de Roman Polanski (France-2011), samedi à 15 heures. Les séances ont lieu au cinéma le Dragon, cours des Dames. Entrée : 5 euros ; étudiants : 2 euros.

Pas encore dans les mœurs

Pour Jean-Marie Digout, instigateur de ces journées avec d'autres avocats rochelais, « la médiation est une question de grande actualité » dans le monde judiciaire. « Elle permet aux justiciables de se réapproprier leurs différends et de les régler autrement que par une procédure longue et coûteuse. Si la médiation est pratiquée de longue date dans des pays comme le Canada, la Belgique et la Suisse, elle n'est pas encore entrée dans les mœurs en France. Il faudra un peu de

temps car c'est un changement radical de nos habitudes. » Pour en débattre, Justice et cinéma a invité des magistrats, des avocats, des juristes très investis dans la médiation. Seront notamment présents la réalisatrice de « Casus belli », le médiateur suisse Guy Bottequin, et la responsable de l'enseignement de la médiation à la faculté de droit de La Rochelle, Myrian Baque. La discussion aura lieu samedi à l'issue de la projection de « Carnage ».

« La médiation est inégalement pratiquée en France, souligne M^e Digout. Elle est bien développée dans les cours d'appel de Lyon et de Pau, et elle gagne du terrain à La Rochelle où un module de formation existe depuis cette année à l'université. Mais elle au cœur du projet de la justice du XXI^e siècle. »

L'avocat en est convaincu : « On ne ressort jamais indemne d'un procès, même si on l'a gagné. » Ce que la sagesse populaire confirme : mieux vaut un mauvais arrangement qu'un bon procès.

Dans le cadre du festival, M^e Christianne Feral-Schuhl, ancien bâtonnier de Paris, dédicacera son livre : « Ces femmes qui portent la robe ».

M
I
C
Il
vc
le
de
Le
tu
ar
né

re
be
un
m
ge
se
ne
de
ra
ta
de
tr
cl
la
ca
m

Il
À
pl
ni
di
rii
La
pl
ra
O: